

Rapport annuel 2019

Formation en deux phases



Prologue

Fin 2019, les deux cours de formation complémentaire introduits en 2005 (CFC1 et CFC2) sont arrivés à leur terme. Le Conseil fédéral a pris en décembre 2018 les décisions d'orientation sur la manière dont la formation en deux phases doit être conçue à l'avenir et a pris la décision de réduire la formation complémentaire à une seule journée de cours. Pour un démarrage sans encombre, les systèmes ont été programmés dans l'année en revue de telle sorte que les organisateurs de cours puissent transmettre leurs cours CFC nouvellement conçus par voie électronique.

L'ordonnance sur l'admission à la circulation (OAC) ainsi que les directives de l'Office fédéral des routes (OFROU) concernant la formation en deux phases constituent la base de la conception du nouveau cours de formation continue. La compétence des animateurs sera plus que jamais décisive pour une réalisation réussie des cours. Il s'agit de l'améliorer constamment.

Nouvelles conductrices et nouveaux conducteurs

En 2019, 86 428 permis de conduire à l'essai ont été délivrés, soit une augmentation d'un peu plus d'1% par rapport à 2018. En même temps, dans l'année en revue, davantage de permis de conduire à l'essai sont arrivés à échéance par rapport à l'année précédente, au total il y en a eu 88 613 (+1,11%).

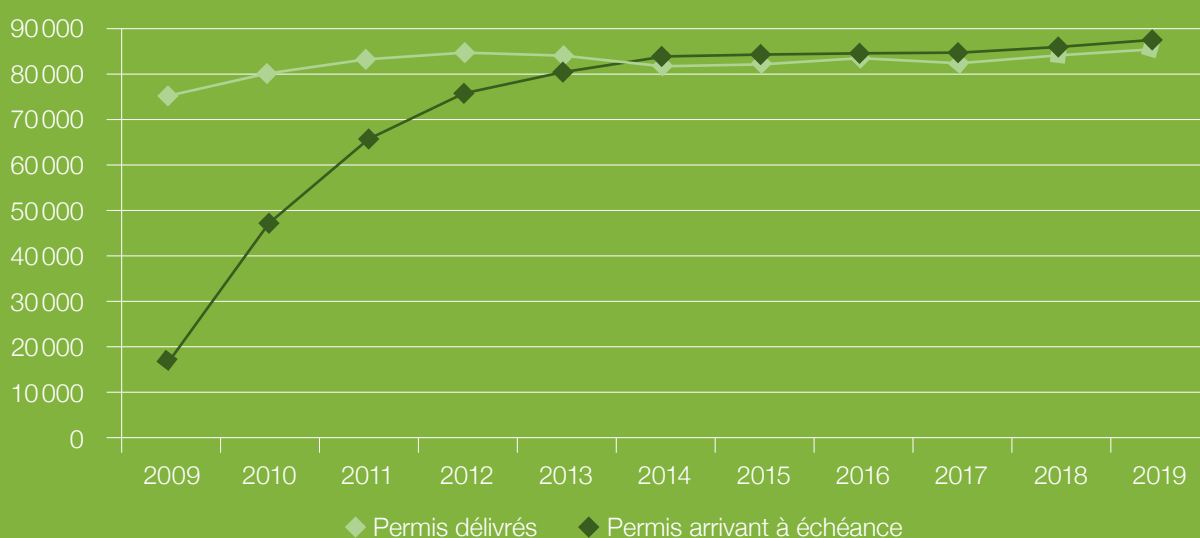


Fig 1: Demande / délivrance de permis avec période d'essai depuis l'entrée en vigueur de la formation en deux phases (Source: SARI; état au 31.12.2019)

Mesures administratives

En 2019, comparé à l'année précédente, 2,47% en moins de prolongations de la période d'essai pour cause d'infractions ont été recensées avec un total de 6331 prolongations. Le nombre d'annulations de permis s'est établi à 1217 cas. On peut se réjouir que depuis 2012 le nombre des annulations n'a cessé de diminuer.

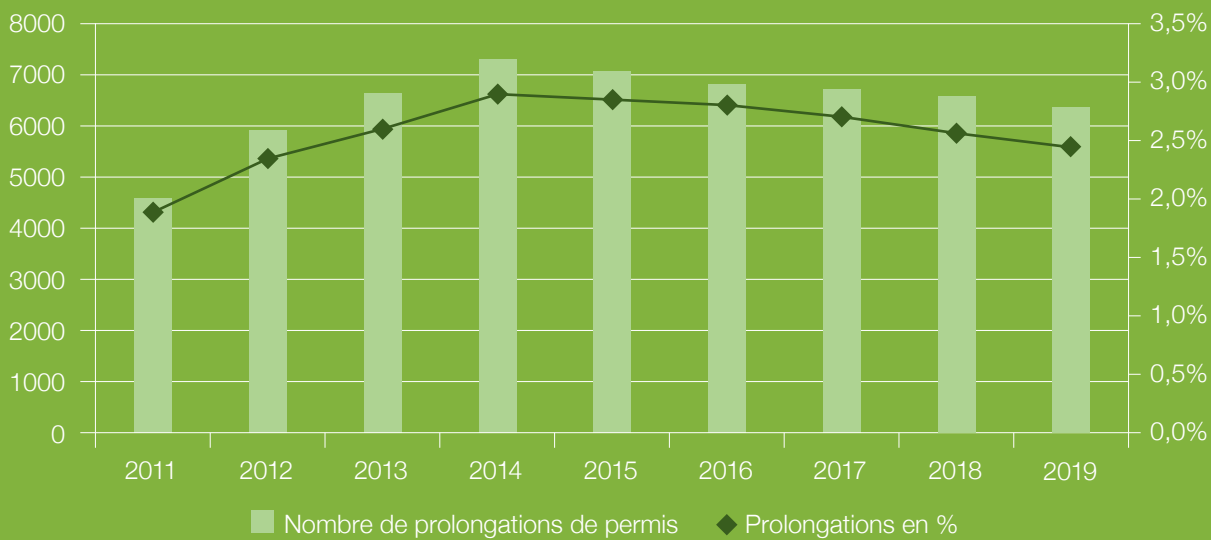


Fig. 2: Le nombre de prolongations de permis pendant la période d'essai a légèrement diminué dans l'année en revue.
(Source: SARI; état au 31.12.2019)

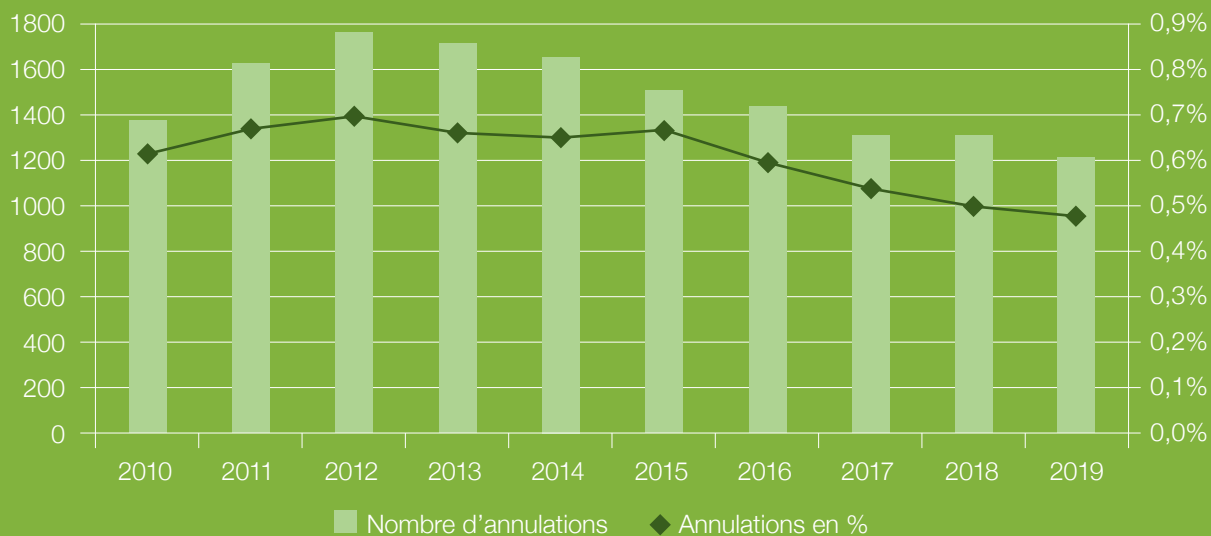


Fig. 3: Le nombre des annulations de permis pendant la période d'essai a reculé dans l'année en revue
(Source: statistiques 2019 des mesures administratives visant les conducteurs de véhicules, Office fédéral des routes)

Commande de permis de conduire de durée illimitée

Désormais après échéance de la période d'essai, le permis de conduire définitif est adressé directement aux nouvelles conductrices et nouveaux conducteurs par le service des automobiles du canton de domicile.

Assurance qualité

En 2019, le service AQ a procédé à 34 audits lors des journées de cours de formation complémentaire. Les experts AQ ont relevé de légères insuffisances à 11 reprises. Pour deux audits, un audit complémentaire a été ordonné car dans le premier cas le cours n'avait pas été dispensé conformément aux directives et dans le deuxième cas la compétence de l'animateur était jugée insuffisante.

Par ailleurs, les experts du service AQ ont réalisé 94 audits-éclair des cours de formation complémentaire pour nouveaux conducteurs. Quelques cas avec des insuffisances en matière d'animation et quelques faibles écarts de temps ont été signalés au CSR. Pour trois audits-éclair, la liste de présence comportait des lacunes. Un audit-éclair était négatif en raison de trop grands écarts de temps.

Les experts AQ surveillent les examens d'animateurs. Trois candidats s'y sont présentés au total. Les examens ont été organisés et se sont déroulés conformément aux directives.

Journée d'information «Formation continue obligatoire»

La journée d'information du 12 novembre 2019 organisée par l'asa sur la formation continue obligatoire a eu lieu au Musée Suisse des Transports à Lucerne. La manifestation a réuni 260 participants, un record ! L'année dernière déjà, la manifestation avait connu un certain succès avec 160 participants. Les invités viennent s'informer et profitent du lunch buffet offert par l'asa pour échanger et lier des liens entre collègues. La journée d'information 2019 a recueilli des bonnes notes d'après les résultats du sondage. Les idées et suggestions des participants sont notées et seront prises en compte lors de la prochaine manifestation dans la mesure où elles sont réalisables.

La modernisation complète de SARI est mise en oeuvre

Depuis 2005, les organisateurs de cours et l'asa travaillent avec l'application SARI en matière de formation continue obligatoire. La formation en deux phases a d'abord été développée via cette plate-forme. Puis, les secteurs OACP, ADR et moniteurs de conduite ont été ajoutés. Les demandes n'ont cessé de croître ces 14 dernières années avec la complexité des fonctions diverses. En font partie la dépendance d'autres systèmes comme par ex. du SIAC (système d'information relatif à l'admission à la circulation de la Confédération).

Le déplacement de SARI vers une nouvelle plate-forme a eu lieu à Pâques 2019. Ce qui à l'origine du projet avait été pensé comme une simple migration s'est en partie transformé jusqu'à cette date en un nouveau développement de l'application. Après le « Going live », les réactions des organisateurs de cours ont été recueillies. Outre les nombreuses réactions positives, quelques feed-backs critiques ont concerné des éléments qui ne fonctionnaient pas comme souhaité. Les modifications et optimisations requises ont été mises en oeuvre pendant l'exploitation afin que les organisateurs de cours puissent continuer de travailler dans SARI comme habituellement.

Pour pouvoir proposer fin 2019 des nouveautés en matière de formation en deux phases d'après la nouvelle ordonnance sur l'admission à la circulation (OAC) dans SARI, les adaptations nécessaires ont été implantées dans la nouvelle version (V4). Comme les exigences concrètes du législateur n'étaient disponibles qu'à la mi-octobre, il n'y avait que peu de temps pour la mise en oeuvre. Toutefois, le délai de publication en décembre 2019 a pu être respecté notamment grâce aux travaux préparatoires du projet et à la flexibilité de l'architecture du nouveau SARI.

Renonciation à l'outil d'évaluation des participants aux cours de formation continue obligatoire

Dans l'année sous revue, la KQS a décidé de ne plus utiliser l'outil pour l'évaluation des cours de formation continue obligatoire dès 2020. Le taux de retour est resté faible pendant des années bien que divers efforts aient été entrepris afin d'optimiser les taux de retour, par ex. en organisant un concours et en apposant un code QR sur les attestations de cours.

asa – mars 2020

EDITEUR

Association des services des automobiles
Thunstrasse 9, 3005 Berne
www.asa.ch

asa

ASSOCIATION DES SERVICES DES AUTOMOBILES
VEREINIGUNG DER STRASSENVERKEHRSÄMTER
ASSOCIAZIONE DEI SERVIZI DELLA CIRCOLAZIONE